

SAVIEZ-VOUS QUE...?

8



Retour au travail des enseignants retraités : une entente renouvelée et bonifiée

La Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) a confirmé le renouvellement de l'entente Retraités pour l'année scolaire 2025-2026

En plus de maintenir les acquis obtenus lors de l'entente précédente, la FSE a négocié une enveloppe supplémentaire de 11 M\$. Ce financement servira notamment à soutenir des initiatives essentielles comme l'accompagnement, le mentorat et la formation du personnel en début de carrière. Cette somme s'ajoute au réinvestissement de 540 M\$ déjà annoncé par le ministre, permettant ainsi la poursuite de plusieurs projets amorcés dans le cadre de l'ancienne entente.

Ce que prévoit l'entente pour les retraités qui retournent enseigner

Prime incitative améliorée

- Désormais, un enseignant retraité qui signe un contrat d'au moins un mois (contre un minimum de trois mois l'an dernier) reçoit une prime de 12,5 %.
- Concrètement, pour un enseignant au maximum de l'échelle salariale, cela représente environ 578 \$ par mois (comparativement à 564 \$ l'an dernier).

Suppléance et contrats à court terme

- Les retraités peuvent également effectuer de la suppléance occasionnelle ou accepter des contrats à temps partiel, selon leurs disponibilités.
- Leur rémunération est calculée comme celle des enseignants réguliers : 1/1000 de l'échelon par jour travaillé.

Cumul rente et salaire

- Les retraités continuent de toucher l'intégralité de leur rente de retraite, en plus du salaire gagné en classe.

Aucune obligation de participation à l'assurance collective des employés

- Contrairement aux enseignants réguliers, les retraités dont le contrat débute à compter du 15 septembre 2025 ne sont pas tenus d'adhérer au régime d'assurance collective des employés (Alter Ego).
- Ceux qui commenceront un contrat avant cette date demeureront couverts par les assurances Alter Ego pour toute la durée de leur engagement.

Cette entente est valide jusqu'au 31 janvier 2026, avec possibilité de renouvellement, sous réserve que le gouvernement verse bel et bien les 11 M\$ promis.

Pour toute question concernant l'entente Retraités 2025-2026 ou pour connaître les modalités applicables à votre situation, nous vous invitons à communiquer directement avec votre syndicat local. Vous pouvez également vous adresser au centre de services scolaire, qui pourra vous informer sur les aspects administratifs liés aux contrats, à la rémunération et aux assurances.